

Département « Events »

Entreprise et arbitrage

Sous l'égide de l'Institut du droit des affaires internationales d'ICC

*Co-organisé avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE)
et l'Association Européenne des Juristes d'Entreprise (AEJE / ECLA)*

Date

Lundi 23 octobre 2006

Lieu

Chambre de commerce internationale

38, Cours Albert 1er
75008 Paris, France

Objet

L'entreprise, le client final, est au cœur des procédures arbitrales dans lesquelles le manager joue un rôle essentiel.

Juristes d'entreprise, commerciaux, négociateurs internationaux, quelles sont vos options lorsque vous négociez dans un contrat international la clause de résolution des conflits ? Pourquoi choisir les ADR, ou l'arbitrage commercial international ? Comment réussir ? Prenez conscience de l'importance de vos choix lors de la négociation de la clause et du rôle central que vous pouvez jouer lors d'une procédure arbitrale, pour que l'arbitrage devienne VOTRE arbitrage.

Cette formation a pour but de donner aux juristes d'entreprise et aux managers négociant des contrats internationaux une vue pratique de l'arbitrage commercial international, ainsi que des conseils pratiques pour une utilisation optimale de ce mode de résolution des conflits. Cette journée est une occasion unique d'échanger vos expériences de prescripteurs et d'utilisateurs de l'arbitrage dans un cadre informel, interactif et concret.

Les orateurs viennent de l'industrie et ont une grande pratique de l'arbitrage international au sein de leur société. Pour enrichir les débats, des représentants de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC et des praticiens du droit participeront aux discussions.

A qui s'adresse cette formation ?

- directeurs juridiques et juristes d'entreprise
- commerciaux et négociateurs internationaux
- managers ayant des activités liées au commerce international
- consultants auprès de grands groupes internationaux
- utilisateurs de l'arbitrage au sein de sociétés

Associations partenaires

- Association of Corporate Counsel Europe (ACC Europe)
- Association des Juristes Franco-Britannique (AJFB-FBLS)
- Fédération des Entreprises de Belgique (FEB)

Association des Juristes
Franco-Britanniques


 Franco-British Lawyers
Society Limited

ACC EUROPE
Association of Corporate Counsel


 FEB
Federation of
Enterprises in
Belgium

ICC SERVICES

S.A.S. au capital de 305 562 euros R.C.S. Paris B 313 975 237 N° de TVA intracommunautaire FR 45 313 975 237
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Tél. +33 1 49 53 28 91 Télécopieur +33 1 49 53 30 30 Courriel events@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org/events

Programme

Lundi 23 octobre 2006

MATIN
10h00 – 13h00

Introduction : qu'est-ce que l'arbitrage international?

- Nature, coûts et durée

I – La négociation du contrat : les choix du manager

- Arbitrage, ADR ou tribunaux étatiques ?
- Arbitrage institutionnel ou ad hoc ?
- Choix de la langue du contrat
- Choix de la ou des langues de la procédure de l'arbitrage
- Choix des règles de droit et des règles de la procédure
- Rédaction de la clause d'arbitrage

II – Rôle du manager dans le déclenchement de la procédure d'arbitrage

- Négociations préalables : stratégie et structure
- Choix du conseil
- Choix de l'arbitre
- Rôle dans la nomination du président du tribunal arbitral

13h00 – 14h00

Déjeuner de travail

APRES-MIDI
14h00 – 17h30

III – Les enjeux financiers de l'arbitrage

- Honoraires et dépenses des arbitres, conseils et témoins
- Prévisibilité et maîtrise des coûts
- Evaluation du dommage - les intérêts
- Conséquences de l'arbitrage sur les comptes de l'entreprise
- Recouvrement du montant des condamnations

IV – Rôle du manager dans le déroulement de la procédure

- Présence aux audiences
- Choix des témoins
- Le manager comme témoin
- Recherche d'une transaction avant ou après la sentence finale
- Exécution de la sentence : où et comment
- Recours contre la sentence

Conclusions

Intervenants

- **Fabio Incutti**
Vice Président, Responsable des litiges internationaux du groupe, Telecom Italia S.p.A., Italie
- **Serge Lazareff**
Avocat à la Cour, France; Président, Institut du droit des affaires internationales d'ICC
- **Henri-Michel Siraga**
Directeur des Affaires Juridiques et des Assurances, Dassault Aviation, France; Président, Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE)
- **Nancy B. Turck**
Conseiller juridique en Chef, L'Agence Internationale d'Energie, Paris
- **Emmanuel Vuillard**
Directeur du Contentieux, Alstom, France; Membre suppléant, Cour internationale d'arbitrage d'ICC
- *Avec la participation du Secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage d'ICC*

Informations pratiques

Langues
et méthodes
de travail

Anglais et français avec interprétation simultanée. Pour encourager une participation active de chacun, le nombre de participants est limité à 40 personnes environ.
Les participants sont invités à envoyer à l'avance aux organisateurs toute question qu'ils souhaiteraient poser sur la procédure arbitrale. Les questions seront alors intégrées au programme.

Comment
vous inscrire

Plus facile et plus rapide: **enregistrez-vous en ligne et économisez 20 Euros !**
www.iccwbo.org/events

ou complétez et retournez votre bulletin d'inscription, indiquant le mode de paiement choisi :

Courriel : events@iccwbo.org

Courrier: ICC SERVICES

Télécopieur : +33 1 49 53 30 30

Département « Events »

Téléphone : +33 1 49 53 28 91

38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété, accompagné d'un curriculum vitae d'une seule page ainsi que la contribution aux frais.

Frais
d'inscription

Avant le 4 septembre 2006

- 440 Euros (H.T.) « tarif spécial » pour tous les participants

Après le 4 septembre 2006

- 490 Euros (H.T.) pour les membres (ICC, AFJE, ECLA, ACC Europe, AJFB-FBLS, FEB)
- 560 Euros (H.T.) pour les non-membres

Les frais d'inscription incluent la documentation, la participation aux séances de travail et le déjeuner. Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans la contribution aux frais. L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels parisiens, avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels, sera envoyée aux participants en même temps que la confirmation de leur inscription.

MCLE Credit



ICC Events est habilité par la **Law Society** et les **Barreaux du Royaume-Uni, de Californie et de New York** à dispenser des formations comptant au titre des « MCLE/CLE Credits » et des « CPD points ».

Annulation

Seules les annulations formulées par écrit sont prises en considération. Pour toute demande reçue avant le **22 septembre 2006**, le remboursement de la contribution aux frais se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité. ICC SERVICES accepte toutefois qu'en cas de désistement, le participant se fasse représenter par une personne de son choix, sans frais supplémentaires, à condition d'en informer le Département « Events » avant la tenue de la formation.

SERVICES

Filiale de la Chambre de commerce internationale

S.A.S. au capital de 305 562 euros R.C.S. Paris B 313 975 237 N° de TVA intracommunautaire FR 45 313 975 237
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Tél. +33 1 49 53 28 91 Télécopieur +33 1 49 53 30 30 Courriel events@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org/events

Bulletin d'inscription

S 0623

Enregistrez vous en ligne et
économisez 20 Euros!

www.iccwbo.org/events

ou:

complétez et retournez à

events@iccwbo.org

Télécopieur +33 1 49 53 30 30

Date

Lundi 23 octobre 2006

Lieu

Chambre de commerce internationale

38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Objet

Entreprise et arbitrage

Enregistrez vous en ligne et économisez 20 Euros ! www.iccwbo.org/events

| | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| TITRE / NOM / PRENOM | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| FONCTION | <input type="text"/> | | |
| NOM DE SOCIETE | <input type="text"/> | | |
| ADRESSE | <input type="text"/> | | |
| VILLE / CODE POSTAL | <input type="text"/> | <input type="text"/> | PAYS <input type="text"/> |
| TELEPHONE | <input type="text"/> | TELECOPIEUR | <input type="text"/> |
| COURRIEL | <input type="text"/> | | |

*Inscription avant le
4 septembre 2006*

« tarif spécial »

Inscription après le 4 septembre 2006

**Membres ICC, AFJE, ECLA, ACC,
AJFB-FBLS et FEB**

Non-membre

Montant H.T. pour:

– résidents hors UE

440,00 Euros

490,00 Euros

560,00 Euros

– résidents dans l'UE avec
N° de TVA intracommunautaire

TVA 19,6% 86,24 Euros

96,04 Euros

109,76 Euros

Montant T.T.C. pour:

– résidents en France

526,24 Euros

586,04 Euros

669,76 Euros

– résidents dans l'UE sans
N° de TVA intracommunautaire

N° de TVA intracommunautaire

Par carte de crédit :

American Express

Euro/MasterCard

Visa

Numéro de carte

Date d'expiration

Nom du titulaire

Par chèque bancaire : libellé à l'ordre de « ICC SERVICES » avec la mention « S 0623 » et le nom du participant clairement indiqué

Date

Signature

Les informations fournies sur cette fiche sont nécessaires à l'enregistrement de votre participation. Elles seront enregistrées dans une base de données à l'usage unique d'ICC. Vous pouvez à tout moment accéder à ces informations et en demander la rectification en contactant ICC Events.

Courriel : events@iccwbo.org

Télécopieur : +33 1 49 53 30 30

Téléphone : +33 1 49 53 28 91

Courrier: ICC SERVICES

Département « Events »

38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Frais
d'inscription

Mode de
paiement

Comment
nous joindre